

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

## Bernard PAPET

### **Article 1 : Présentation**

Le Comité départemental de l'Ain organise la 3ème phase des Trophées Bernard Papet 2023 le dimanche 14 mai 2023 à Villars les Dombes (01330), Foyer des Anciens « Les Iris », 153 rue du 8 mai 1945.

Cet Open est ouvert à tout jeune joueur de U8 à U16 (catégories Petits-poussins à Minimes), licenciés A ou B dans un club du Département de l'Ain pour la saison en cours à la F.F.E., respectant les conditions suivantes :

- Pour pouvoir s'inscrire
  - Avoir un classement rapide national inférieur à 1500
  - Ne pas avoir de classement FIDE lent ou rapide supérieur à 1200
  - Remarque : Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune estimation ultérieure ne sera effectuée.
- Pour pouvoir s'inscrire aux phases 2 et supérieure
  - Un joueur ayant participé à une phase et qui, lors d'une des phases suivantes, ne respecte plus l'une ou plusieurs des conditions supra est autorisé à participer à cette phase.

Exemple : un joueur qui obtiendrait un classement FIDE lent ou rapide supérieur à 1200 en cours de saison et qui a déjà joué une ou plusieurs phases, pourra participer à l'ensemble des phases restantes.

- Un joueur qui ne respectait pas les conditions obligatoires lors d'une ou plusieurs phases antérieures, et qui vient à les respecter de nouveau aura la possibilité de jouer la phase suivante.

Un comportement correct sera exigé.

### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93<sup>e</sup> congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse (C04.3) Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Le logiciel utilisé sera le programme PAPI 3.3.7.

L'article A.5, ainsi que la directive III.5 seront appliqués sur l'intégralité de la phase.

### **Article 3 : Cadence**

Cadence : 15mn K.O.

### **Article 4 : Horaires**

Clôture des inscriptions, vérification des licences et pointage de 9h15 à 9h45.

Début de la première ronde à 10h00.

La phase comporte 9 rondes.

### **Article 5 : Frais d'inscription**

Il n'y a pas de frais d'inscription.

### **Article 6 : Départages**

En cas d'égalité les joueurs seront classés en fonction des départages suivants

1 – Buchholz tronqué

2 – Buchholz

### **Article 7 : Classement**

Cette phase s'inscrit dans le Circuit Jeunes des Trophées Bernard Papet 2023.

Les joueurs ne sont pas obligés de participer à toutes les phases. Le classement final de la compétition sera établi en additionnant la somme des points de chaque joueur ayant participé à une ou plusieurs phases de la compétition.

A la fin de la compétition deux classements distincts seront établies :

- Un classement dit des « grands » comprenant les catégories U14 et U16 (Benjamin et Minimes),
- Un classement dit des « plus jeunes » comprenant les catégories U8 à U12 (Petits-poussins à Pupilles).

### **Article 8 : Forfaits**

Le délai de forfait est égal à zéro (article 6.7.1 des règles du jeu).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

### **Article 9 : Fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

## **Article 10 : Rappels**

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

## **Article 11 : Équipe d'arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Gérard HERNANDEZ, AI agréé FIDE.

Les arbitres adjoints sont Etienne MAILLET AFC stagiaire AFO et Athina MONEMVASSITIS, AFC stagiaire AFO.

## **Article 12 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur